N° 04 - Décembre 2009

Ayques Ouvèze INFOS

Bulletin semestriel d'informations
de la Communauté de Communes Ayques Ouvèze en Provence

Sommaire

P. 1 Editorial
P. 2 TPU
P. 3 Nouveau siège
P. 4 Assainissement collectif
P. 5 Les service des déchets ménagers
P. 6 Développement économique
P. 7 En bref
P. 8 Calendrier des manifestations

Éditorial

Après 18 mois passés à la présidence de la communauté de communes, j'ai le sentiment que nous avons déjà accompli beaucoup de choses : instauration de la taxe professionnelle unique, transfert de compétences, clarification des délégations des vice-présidents, refonte des commissions, recrutements de cadres territoriaux, préparation des gros chantiers et lancement de travaux…

Néanmoins, nous en sommes qu'au tout début et il reste encore beaucoup à faire. L'année 2010 sera sans aucun doute très révélatrice à ce sujet car tous nos projets d'envergure vont éclore simultanément :

- *Près de 5 millions d'euros de travaux dans l'assainissement, avec des extensions ou des réhabilitations de réseau et de stations d'épuration dans nos 7 communes ;*
- *Etude pour la création de nouvelles zones d'activité économique, soutien au projet de résidence de tourisme à Camaret, mise en place d'une signalétique uniforme dans toutes les zones d'activités ;*
- *Mise en place du programme d'aménagement solidaire avec le Conseil Régional, qui va permettre d'injecter quelques 2 850 000 € dans les projets communaux en matière d'habitat et d'aménagement urbain ;*
- *Installation de systèmes de contrôles d'accès aux entrées des déchetteries, réflexion sur la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères et pour remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la redevance incitative.*

Nous allons lancer toutes ces opérations alors que des inquiétudes pèsent encore sur nos ressources fiscales avec la suppression annoncée de la taxe professionnelle.

Avec un endettement très faible (334 € par habitant en 2009), avec des charges de personnel peu élevées (17,2% des dépenses de fonctionnement), ***notre communauté de communes doit investir*** *au moment où beaucoup de communes ne le peuvent plus. Il est donc de notre devoir de* ***participer à la relance de l'économie****, notamment en direction de nos entreprises du BTP qui pâtissent de la crise.*

C'est ainsi que notre communauté de communes entend se construire, pour ***aider les communes à financer leurs projets****, pour* ***faire du développement économique le fer de lance de notre action****, et pour apporter la preuve que la mutualisation des moyens a des effets bénéfiques.*

Vous pouvez compter sur ma détermination pour mener à bien ces desseins, avec le concours de toutes celles et ceux qui voudront bien me suivre…

Bonnes fêtes de Noël et de fin d'année à tous

Le Président,
Max IVAN

Privilégier l'investissement malgré la suppression de la taxe professionnelle

Alors que certains nous ont reproché l'année dernière d'être allés trop vite pour instaurer la taxe professionnelle unique (TPU), les chiffres sont là pour leur rappeler la réalité :

- En 2008, nos recettes fiscales avec les dotations de l'Etat se sont élevées à 670 000 €.
- Cette année, avec la TPU et des dotations de l'Etat bonifiées, ces recettes se sont chiffrées à 4 700 000 €.

Soit une **augmentation de plus de 85 %** !!!

Et **c'est sur ces montants de 2009 que l'Etat va se baser** pour que notre communauté de communes dispose des mêmes ressources en 2010.

A partir de 2011, rien n'est arrêté pour le moment puisque le projet de loi de finances n'a pas encore été voté par le Parlement.

Mais il est vraisemblable que les ressources fiscales de la communauté de communes seront mixtes, **avec une fiscalité sur les ménages et une fiscalité sur les entreprises, via la cotisation locale d'activité** (CLA) reposant sur les biens fonciers des sociétés.

Notre communauté de communes devrait ainsi disposer de ressources pérennes qui lui donneront les moyens de mener des politiques locales ambitieuses et dynamiques.

Les projets d'investissement 2010

Tous budgets confondus, c'est plus de 7 millions d'euros que la communauté de communes devrait investir en 2010.

Pour l'essentiel, ces investissements vont porter sur :

- Développement économique (zones d'activités) : ..... **1 000 000 €**
- Construction du nouveau siège social : ..... **1 800 000 €**
- Construction ou réhabilitation de stations d'épuration : ..... **3 800 000 €**
- Extension ou rénovation du réseau de collecte des eaux usées : **800 000 €**

Les dernières attributions de marchés publics

● Traitement des ordures ménagères

L'attributaire du marché est l'entreprise orangeoise **DELTA Déchets** pour un montant annuel estimé à 306 000 € HT Le marché est conclu pour une durée de trois ans.

● Etude de faisabilité pour la reprise en régie du service de collecte des ordures ménagères et pour l'instauration de la redevance incitative

L'attributaire du marché est le bureau d'études de la région grenobloise **INDDIGO** pour un montant de 12 000 € HT.

Les conclusions de cette étude doivent être rendues au printemps prochain.

● Fourniture et installation d'un système de contrôle d'accès des deux déchetteries intercommunales

L'attributaire du marché est l'entreprise vendéenne **OEM** pour un montant de 30 826 € HT.

Ce dispositif doit être installé en mars 2010, après distribution des cartes d'accès à tous les foyers.

● Maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau siège social de la communauté de communes

L'attributaire du marché est le bureau d'architectes de Nyons **HLSA** pour un montant de 126 000 € HT. Voir le dossier page 3

● Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement 2010

L'attributaire de ces marchés est le **Cabinet MERLIN** de Carpentras pour un montant de 126 000 € HT.

Voir le dossier page 4

Le nouveau siège est sur les rails

La communauté de communes disposera en 2011 d'un siège social à l'architecture futuriste, fonctionnel, accessible et à haute qualité environnementale

Ce sont les commissions d'appel d'offres et des travaux qui ont approuvé l'avant-projet sommaire de l'architecte Henri LONG, maître d'œuvre pour la construction du nouveau siège social de la communauté de communes.

Car depuis 2001, le siège actuel (une ancienne bastide que lui loue la commune de Piolenc) présente de nombreux inconvénients : très peu fonctionnel, isolé, exigu, et hors normes de sécurité et d'accessibilité.

De plus, la communauté de communes doit verser un loyer annuel de 10 800 euros.

Depuis le mois de septembre, elle doit même louer des bungalows parce qu'il n'y a plus suffisamment de place dans le bâtiment !

Le futur siège va être construit sur un terrain appartenant à la communauté de communes, à Camaret sur Aygues, au bord de la route départementale qui relie Camaret à Sérignan, entre la déchetterie et la station de lavage.

Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 1 675 000 € TTC, somme à laquelle il faut rajouter les honoraires de l'architecte (9 % du montant HT des travaux, soit 126 000 €).

Des subventions vont être demandées au Conseil général et à l'Etat pour cofinancer cette opération et minorer ainsi le recours à l'emprunt.

Après attribution du marché de travaux, le chantier devrait démarrer en mars prochain pour s'achever au printemps 2011.

Permanences d'Habitat et Développement

pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Permanences assurées par Didier ROBICHON 09h à 12h

Date	Lieu
Jeudi 4 février 2010	Mairie de Violès
Jeudi 4 mars 2010	Mairie de Camaret sur Aygues
Jeudi 1er avril 2010	Mairie de Sainte Cécile les Vignes
Jeudi 6 mai 2010	Mairie de Sérignan du Comtat
Jeudi 3 juin 2010	Mairie de Piolenc
Jeudi 1er juillet 2010	Mairie d'Uchaux
Jeudi 2 septembre 2010	Mairie de Camaret sur Aygues
Jeudi 23 septembre 2010	Mairie de Sainte Cécile les Vignes
Jeudi 7 octobre 2010	Mairie de Sérignan du Comtat
Jeudi 4 novembre 2010	Mairie de Piolenc
Jeudi 2 décembre 2010	Mairie de Travaillan

Assainissement collectif : des chantiers de grande ampleur en prévision

Travaux de réfection du resau d'eaux usées à Violès

Depuis le 1er janvier 2009, la compétence assainissement collectif a été transférée à la Communauté de communes, qui est désormais compétente pour réaliser ou rénover les ouvrages d'assainissement afin de respecter les normes de rejet et de faire face à la croissance démographique de nos communes.

Durantcetteannée,lacommunauté de communes a travaillé en étroite collaboration avec le Cabinet MERLIN, maître d'œuvre pour les travaux envisagés, afin d'établir un planning et de préparer les dossiers de consultation des entreprises.

En 2009, la communauté de communes a déjà entrepris des travaux

- Renouvellement d'une canalisation d'eaux usées rue Pasteur à Violès. Travaux réalisés par l'entreprise RAMPA, pour un coût total de **43 360 € HT** entièrement pris en charge par la communauté de communes.
- Renouvellement de canalisation d'eaux usées chemin de Rasteau à Camaret sur Aygues. Travaux réalisés par l'entreprise ROUVIERE, pour un coût total de **252 470 € HT** entièrement pris en charge par la communauté de communes

Quant aux travaux programmés pour 2010, en voici la liste et le coût estimé

- **Camaret sur Aygues** : extension de réseau vers la nouvelle résidence de tourisme, réhabilitation de la station d'épuration. Montant estimé des travaux : **335 000 € HT**
- **Travaillan** : création du réseau de collecte des eaux usées dans le village et au Vieux Travaillan avec raccordement vers la station d'épuration de Camaret sur Aygues. Montant estimé des travaux : **1 150 000 € HT**
- **Uchaux** : construction d'une nouvelle station d'épuration pour le hameau des Farjons. Montant estimé des travaux : **765 000 € HT**
- **Violès** : poursuite des travaux de réfection du réseau de collecte des eaux usées. Montant estimé des travaux : **60 000 € HT**

Travaux de réfection du réseau d'eaux usées à Camaret sur Aygues

- **Piolenc** : extension du réseau de collecte des eaux usées chemin Bouqueyran. Marché de travaux attribué à l'entreprise ROUVIERE de Sainte Cécile pour un montant de **139 380€ HT,**
- **Sainte Cécile les Vignes :** extension de la station d'épuration avec un doublement de sa capacité épuratoire. Montant estimé des travaux : **950 000 € HT**
- **Sérignan du Comtat** : diagnostic général du réseau de collecte des eaux usées et de la capacité de la station d'épuration. Montant estimé de l'étude : **60 000 € HT**

Soit au total 3 755 210 € HT de travaux qui vont être réalisés en 2010.

La Communauté de communes va solliciter l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil général de Vaucluse afin d'obtenir des aides financières pour la réalisation de ces travaux.

Des aides qui devraient être de l'ordre de 30 à 40 % du montant des travaux, selon leur nature.

Le service des déchets ménagers

Le prestataire de la collecte s'engage

Après plusieurs mois de défaillances et de dysfonctionnements, le service de collecte des ordures ménagères et de collecte des emballages ménagers recyclables, assuré par la société ISS Environnement, est maintenant normalisé.

Il aura fallu pour ce faire que le Président Max IVAN brandisse la menace des pénalités financières prévues au marché, voire même de résiliation du marché.

La société ISS s'est engagée à mettre en place un plan d'actions visant à améliorer le service :

- Respecter les jours et les horaires de collecte
- Fournir à la collectivité un interlocuteur direct pour des interventions ponctuelles en cas d'oublis de collecte
- Manipuler les bacs avec précaution
- Nettoyer la voie publique lorsque des déchets jonchent le sol
- Apposer la signalétique de la communauté de communes sur ses véhicules
- Apposer les adhésifs de refus de collecte lorsque le tri n'est pas bien fait dans les sacs jaunes ou lorsque se trouvent des déchets autres que ménagers dans les bacs

Si ces mesures ne sont pas respectées, les pénalités prévues au marché seront immédiatement mises en œuvre. Ces pénalités vont de 45 € pour un bac oublié à 1500 € en cas de mélange de la collecte sélective avec les ordures ménagères.

Rappel des consignes de tri

Pour que tout fonctionne normalement, il est indispensable que tout le monde joue le jeu.

Il est donc rappelé aux usagers qu'ils doivent impérativement **sortir leur bac d'ordures ménagères la veille au soir du jour de collecte** (le dimanche soir et le mercredi soir à Camaret et Piolenc, le lundi soir et le jeudi soir à Sainte Cécile, Sérignan, Travaillan, Uchaux et Violès). Cela vaut aussi pour **les sacs jaunes qui doivent être sortis sur la voie publique le mardi soir.**

Il est également rappelé aux usagers qu'ils doivent rentrer leur bac dès que la collecte a été effectuée ou dès qu'ils rentrent à leur domicile.

Enfin, les consignes de tri s'appliquent plus que jamais : ne mettre que des ordures ménagères dans les bacs et que des emballages ménagers (plastique, cartons d'emballages, boîtes en acier et barquettes en aluminium) dans les sacs jaunes. Sinon, les bacs ou les sacs ne seront plus collectés.

Reprise en régie ?

Dans le même temps, la communauté de communes va confier à un bureau spécialisé (voir ci-dessous) une étude sur l'éventuelle reprise en régie de la collecte. Dans cette hypothèse, **c'est la communauté de communes qui assurerait elle-même la collecte, avec ses propres agents et ses camions benne.** L'enjeu est de taille, car il vise aussi à optimiser les coûts de la collecte, qui s'élève aujourd'hui à 590 000 € par an.

Cette étude porte enfin sur l'éventuelle instauration de la redevance incitative qui viendrait remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont tout le monde reconnaît l'iniquité puisqu'elle est calculée sur les bases foncières des propriétaires (voir ci-dessous).

La redevance incitative, qu'est-ce que c'est ?

Cette redevance doit couvrir les charges de fonctionnement du service des déchets, comme la TEOM aujourd'hui.

Elle vise à inciter les usagers à trier leurs déchets en récompensant les pratiques les plus citoyennes. Elle s'inspire du concept américain « pay as you throw », c'est-à-dire « payez selon ce que vous jetez ».

Pour calculer la redevance incitative, on mesure les quantités d'ordures ménagères résiduelles présentées à la collecte.

Les collectivités peuvent opter pour l'un des trois types de mesure :

- le comptage du nombre de fois où le bac, équipé d'une puce électronique, est collecté ;
- la pesée du bac, équipé également d'une puce, lors de sa collecte ;
- le volume du bac : plus l'usager choisit un bac petit, moins il paye.

Collecte des déchets pendant les fêtes

Les collectes des ordures ménagères du 25 décembre et du 1er janvier à Ste Cécile les Vignes, Sérignan du Comtat, Travaillan, Uchaux et Violès seront reportées au lendemain, soit le samedi 26 décembre et le samedi 2 janvier.

Développement économique

Les travaux de la commission

La commission en charge du développement économique, du développement durable, de la culture et du tourisme a pour vice présidente déléguée Marlène THIBAUD, maire de Camaret sur Aygues.

Le premier travail de cette commission a été de définir les champs d'interventions de la communauté de communes dans ce domaine, notamment pour les zones touristiques.

Il a donc été acté qu'une zone d'activité touristique était un territoire à l'intérieur duquel les professionnels du tourisme s'organisent pour accueillir les touristes avec un hébergement de qualité incluant des activités régulières ou saisonnières.

La commission a également procédé au recensement des différentes zones d'activités et sites touristiques du territoire.

Communes	Zones d'activité économique	Zones d'activité touristique
Camaret sur Aygues	Zone d'activités Jonquier et Morelle	Projet de résidence de tourisme route de Travaillan
Piolenc	Zone d'activité du Crépon Zone industrielle des bords du Rhône	
Sainte Cécile les Vignes	Zone d'activités de Florette, du quartier des Andoulènes et de l'Arénier et quartier Grange-Neuve	Résidence de tourisme Les Bastides du Relais Projet de résidence au Château de Ruth
Sérignan du Comtat	Zone d'activités de la Guarrigue du Rameyron	Projet de construction d'un golf avec hébergement collectif
Travaillan	Bâtiments et annexes des anciens établissements Monopanel	
Uchaux		
Violès	Lotissement artisanal Saint Antoine	Camping du Domaine des Favards

Travaux d'aménagement du lotissement artisanal de Violès

Les travaux d'aménagement du lotissement artisanal Saint-Antoine à Violès avancent à grands pas. Ils devraient être achevés en février prochain.

Ils s'effectuent au quotidien sous le contrôle du maître d'œuvre, le cabinet ARTUFEL de Monteux, avec les entreprises titulaires du marché :

- Le groupement ROBERTI / EIFFAGE pour le lot n°1 (travaux préparatoires, terrassements généraux, voirie et signalisation)
- SPIE pour le lot n°2 (cheminement piéton et revêtement de surface)
- ROUVIERE pour le lot n°3 (réseau d'eaux pluviales)
- ROUVIERE pour le lot n°4 (réseau d'eau potable, défense contre l'incendie et arrosage primaire)
- EQUATERE pour le lot n°5 (électricité, éclairage et télécommunication)
- SOLS VALLEE pour le lot n°6 (clôtures et portails)
- PROVENCE LANGUEDOC ENVIRONNEMENT pour le lot n°7 (aménagement paysager et arrosage secondaire)

Ces travaux, financés par la communauté de communes, vont s'élever au total à 700 000 € HT. Une fois que la renégociation des emprunts aura été effectuée, le prix de vente des parcelles pourra être calculé au plus juste. Il devrait se situer dans une fourchette comprise entre 40 à 45 € le m².

Travaux prévus en 2010

- Constitution de réserves foncières pour l'extension ou la création de nouvelles zones d'activités
- Travail en collaboration avec Vaucluse Développement.
- Mise en place d'une signalétique uniforme sut toutes les zones d'activités, sur le modèle de celle mise en place à Piolenc
- Recensement des activités touristiques de chaque commune (hébergement, restauration, loisirs, musées…)
- Mise en place d'une signalisation des activités touristiques dans toutes les communes sur le modèle de celle déjà installée à Piolenc. Une aide financière sera demandée à l'Etat au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

En bref

Les services administratifs et techniques se densifient

Trois nouveaux agents ont été recrutés depuis le début de l'été

1 Tout d'abord la nouvelle responsable des marchés publics, Bérangère DUPUICHAUMET, en provenance de la région parisienne, qui a pris ses fonctions en juillet. Elle est particulièrement chargée du lancement et du suivi des appels d'offre, ainsi que de la mutualisation de la commande publique.

2 C'est ensuite Didier VEZOLLES qui est venu renforcer les effectifs des services techniques. Cet ancien gendarme, domicilié à Sérignan du Comtat, est au volant de l'une de deux balayeuses pour assurer les missions quotidiennes de propreté urbaine.

3 Enfin, c'est une vauclusienne de naissance mais en poste à Lyon qui a été recrutée depuis le 1er décembre sur l'emploi de contrôleur de travaux. Il s'agit de Céline MATHIEU qui suit actuellement les travaux d'aménagement du lotissement artisanal de Violès et les chantiers d'assainissement en cours, et devra suivre tous les autres chantiers qui vont démarrer en 2010, notamment pour les stations d'épuration et pour la construction du nouveau siège de la communauté de communes.

Pollution étang des Bosquets à Sérignan du Comtat

A la mi-septembre, en raison du dysfonctionnement d'une pompe en amont de la station d'épuration de la cave coopérative, les effluents vinicoles se sont rejetés dans le réseau public de collecte des eaux usées jusqu'à la station d'épuration. La charge polluante était environ 12 fois supérieure à la charge nominale de la station d'épuration qui n'a donc pas pu traiter les eaux avant leur rejet dans la Ruade et dans l'Etang des Bosquets.
Cette pollution d'origine organique a entraîné la mort de près d'une tonne de poissons.
Un désastre pour les pêcheurs et l'association Les Pescadous.
La communauté de communes a immédiatement demandé à la SDEI de fermer le système de liaison entre la cave coopérative et le réseau public de collecte.
L'étang, pour sa part, retrouve, petit à petit son aspect d'antan.
Quant aux pêcheurs, ils devraient être indemnisés à hauteur du préjudice qu'ils ont subi.

17 603

C'est le nombre d'habitants que va compter la communauté de communes avec l'adhésion de la commune de Lagarde-Paréol et ses 280 « Gardoulens ».

La 8e roue du carrosse

C'est le 2 décembre dernier que le conseil municipal de Lagarde-Paréol a délibéré pour demander son adhésion à la communauté de communes.
Une demande qui devra être entérinée par le conseil de communauté lors de sa prochaine séance, puis par les 7 conseils municipaux.
Nous souhaitons par avance la bienvenue à nos amis de Lagarde Paréol qui seront représentés au conseil de communauté par un délégué titulaire et un suppléant.

La mutualisation, comment ça marche ?

Les directeurs généraux des services de la communauté de communes et des 7 communes travaillent depuis plusieurs mois sur la mutualisation de la commande publique.
Après un fastidieux travail de recensement des fournisseurs, des prestataires et des marchés publics en cours, la communauté de communes va créer un groupement de commandes qui lancera des marchés uniques pour toutes les collectivités.
Les premiers marchés prévus début 2010 concernent les fournitures administratives, les prestations d'entretien de l'éclairage public et des bornes d'incendie. De nombreux autres suivront dans les mois à venir.
L'objectif visé est bien évidemment de payer moins cher ces fournitures et prestations après une réelle mise en concurrence.

Calendrier des manifestations

Vœux des municipalités de la Communauté de communes à leurs administrés

Mercredi 6 janvier
Mairie de Piolenc

Vendredi 8 janvier
Mairie de Sainte Cécile les Vignes

Samedi 9 janvier
Mairie de Travaillan

Samedi 9 janvier
Mairie de Violès

Lundi 11 janvier
Mairie de Sérignan du Comtat

Mardi 19 janvier
Mairie de Camaret sur Aygues

Vendredi 22 janvier
Mairie de Uchaux

Les voeux du Président

Le Président et
l'ensemble des délégués
de la Communauté de Communes
vous souhaitent
de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présentent
leurs meilleurs vœux pour 2010

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence
BP 18 - Route des Iles - 84420 Piolenc - Tél. 04 90 29 46 10 - Fax 04 90 29 46 11
Site : www.ccayguesouveze.com - E-mail : ccayguesouveze-en-provence@wanadoo.fr
Directeur de la publication : Max IVAN - Journal élaboré par le service communication de la communauté de communes
Ce journal a été imprimé par l'imprimerie GRAPHOT sur papier recyclé Cyclus, à l'aide d'encres à base végétale. L'imprimerie GRAPHOT respecte le cahier des charges Imprim'vert®, garant de leur engagement en faveur de l'environnement.